Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026329-DE

2026/3/29

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (15) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CORNEC	Chrystèle

M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Madame GEORGEAULT Valérie a donné pouvoir à Madame Fiona DELAUNAY.
Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Monsieur Joseph ERARD.
Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DESGUERETS Chrystèle.

Absents (4) :
Madame CORNÉE Christelle.
Monsieur LEMOINE Loïc.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026329-DE

10- BUDGET ZAC DE LA PRAIRIE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis des commissions finances en date du 16 février et 3 mars 2026,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget ZAC de la Prairie de la commune de Rives-du-Couesnon,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAC de la Prairie de la commune de Rives-du-Couesnon,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget ZAC de la Prairie, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Joseph ERARD est désigné président de séance en sa qualité de 1er adjoint délégué aux finances.

Monsieur ERARD, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget ZAC de la Prairie.

L'exécution du budget est arrêtée à la somme de 1 920 603,55 € en recettes et 1 781 266,28 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 147 489,36 € en recettes et 878 143,14 € en dépenses pour un résultat excédentaire de la section de 269 346,22 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 773 114,19 € et les dépenses à 903 123,14 € soit un résultat déficitaire de 130 008,95 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Résultat de l'exercice			
Fonctionnement	878 143,14 €	1 147 489,36 €	+ 269 346,22 €
Investissement	903 123,14 €	773 114,19 €	-130 008,95 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 845 967,28 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 985 304,55 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026329-DE

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (en €)	clôture (en €)
Fonctionnement	512 953,47	269 346,22	782 299,69	0	782 299,69
Investissement	333 013,81	-130 008,95	203 004,86	0	203 004,86
Total	**845 967,28**	**139 337,27**	**845 967,28**	**0**	**985 304,55**

Après présentation du CFU 2025 du budget ZAC de la Prairie, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Joseph ERARD invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU du budget ZAC de la Prairie de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAC de la Prairie de la commune de Rives-du-Couesnon,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY



